

**EXAMEN ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^E CLASSE
SESSION 2019
RAPPORT DE JURY**

I - PRESENTATION GENERALE

Textes de références

- Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
- Décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1^{ère} classe
- Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

Missions

Les adjoints administratifs territoriaux sont chargés de tâches administratives d'exécution, qui supposent la connaissance et comportent l'application de règles administratives et comptables. Les adjoints administratifs territoriaux peuvent être chargés d'effectuer divers travaux de bureautique et être affectés à l'utilisation des matériels de télécommunication, d'effectuer des enquêtes administratives et établir des rapports nécessaires à l'instruction de dossiers, de placer les usagers d'emplacements publics, calculer et percevoir le montant des redevances exigibles de ces usagers.

Conditions d'accès à l'examen

L'examen est ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade. Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription sur le tableau d'avancement.

II – ORGANISATION

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn est organisateur de l'examen.

La périodicité : L'examen d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est organisé tous les deux ans.

La composition du jury :

Elus locaux :

- Un conseiller municipal d'une commune de 1 400 habitants, Vice-Président du CDG et Président du jury
- Un adjoint au maire d'une commune de 125 habitants

Fonctionnaires territoriaux :

- Une représentante de la catégorie C,
- Une Rédacteur principal de 2^{ème} classe, dans une commune de 10 000 habitants,

Personnalités qualifiées :

- Un Attaché principal, Directeur Général des Services dans une commune de 4 700 habitants,
- Une Attaché principal, Directeur Général des Services dans une commune de 3 500 habitants.

III - ADMISSIBILITE

II – CONDITIONS D'ORGANISATION DES EPREUVES ADMISSIBILITE

- NATURE DES EPREUVES

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents. (durée : une heure trente ; coefficient 2)

- DATE ET LIEU

-

L'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a eu lieu le 14 mars 2019 à Lombers.

- FAITS CONSTATES PENDANT LES EPREUVES

Aucun incident n'a été relevé lors de l'épreuve écrite.

- CHIFFRES

65 candidats étaient inscrits à l'examen et 58 s'y sont présentés ; soit un taux de présence de 89 %

- ANALYSE DES NOTES Amplitude des notes

<i>Note la plus haute</i>	<i>17,50</i>
<i>Note la plus basse</i>	<i>9</i>
Copies supérieures ou égales à 10	56
Copies supérieures à 5 et inférieures à 10	2
<i>Copies inférieures à 5</i>	<i>0</i>

Au vu des résultats, le jury fixe à 5/20 le seuil d'admissibilité de l'examen d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe dans le cadre d'un examen d'avancement de grade. Le jury constate que tous les candidats présents à l'épreuve écrite ont obtenu au moins 5/20.

Le jury arrête la liste des 58 candidats admissibles à l'examen d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn.

IV – ADMISSION

L'épreuve orale d'admission de l'examen d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a eu lieu les 22 et 23 mai 2019 dans les locaux du Centre de Gestion du Tarn.

Nature des épreuves :

NATURE DE L'ÉPREUVE : Un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par décret du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment

de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. (Durée : 15 mn coefficient 3)

- FAITS CONSTATES PENDANT LES EPREUVES

Aucun incident n'a été relevé lors de l'épreuve orale d'entretien.

- CHIFFRES

58 candidats étaient convoqués pour l'épreuve orale d'entretien et 57 s'y sont présentés ; soit un taux de présence de 98,3 %

Analyse des résultats

- ANALYSE DES NOTES Amplitude des notes

Note la plus haute	17/20
Note la plus basse	4/20
Notes supérieures ou égales à 10	44
Notes supérieures à 5 et inférieures à 10	12
Notes inférieures à 5 (note éliminatoire)	1

Constat des ruptures anonymat constatées : Aucune rupture d'anonymat n'a été constatée.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues à l'épreuve orale d'admission et compte tenu de leur homogénéité, le jury réuni en situation plénière a décidé de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement - et sans les modifier- les notes obtenues par les candidats à l'épreuve orale.

Au vu des résultats, le jury fixe à 10/20 le seuil d'admission de l'examen d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe dans le cadre d'un examen d'avancement de grade.

Le jury déclare les 53 candidats ayant obtenu au moins 10/20 de moyenne sur l'ensemble des deux épreuves (dans le respect des coefficients attribués à chaque épreuve) admis et lauréats de l'examen d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn pour la session 2019.

CONCLUSION GENERALE

L'examen s'est déroulé dans de bonnes conditions.

Le Président du jury remercie le Centre de Gestion pour l'organisation de l'examen ainsi que ses collègues membres du jury pour leur disponibilité et leur investissement durant toutes les épreuves.

Le Président du jury,

Jean-Pierre VERDIER



